République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

Rapport du Conseil communal au Conseil général
concernant
une demande de crédit de 35’000 francs pour la construction d’un parcours Vita

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

Par le présent rapport, le Conseil communal sollicite une demande de crédit de 35’000 francs pour la construction d’un parcours Vita tel que défini par la fondation Parcours Vita.

Le projet comprend la réhabilitation de la piste existante dans le bois de La Tène, à coté du camping. Le tracé sera quelque peu modifié pour satisfaire aux exigences de la fondation et proposer un parcours d’une taille adéquate (1.7 kilomètre).

L’investissement financier sera léger considérant le service offert à la population locale, aux clubs sportifs, aux écoles, ainsi qu’aux habitants des communes voisines et aux touristes fréquentant le camping.

2 Développement

Le canton de Neuchâtel totalise 13 parcours Vita représentant 32 kilomètres. Les parcours les plus proches sont ceux de St-Blaise et Cornaux-Cressier. Le parcours de St-Blaise fait partie du top 10 helvétique des parcours avec le plus de montées et de descentes et mesure 3 kilomètres. Celui de Cornaux-Cressier, avec 1.3 kilomètre, fait partie du top 10 des parcours les plus courts.

Uniquement le 23% des pistes est situé sur le territoire romand, le solde étant réparti en majorité en Suisse allemande et 7% en Suisse italienne.

Un parcours Vita est un plus pour les habitants de la commune, les élèves, les sociétés sportives et les touristes. Il permet une activité sportive et/ou de détente, encourage le mouvement au grand air et offre une gamme complète d’exercices physiques. Il est accessible à tous, sans restrictions financière, physique ou sociale puisqu’il est libre d’accès à toute heure, ne nécessite aucun moyen financier et est praticable au rythme et en fonction de la condition physique de tout un chacun.

Par ailleurs, les uniques limitations à la fréquentation des parcours Vita sont l’interdiction de fréquenter la piste à cheval et l’obligation de tenir les chiens en laisse sur l’ensemble du parcours.

2.1 Fondation Zurich Parcoursvita

Créés en 1968 par une filiale de Zurich, les parcours Vita, au nombre avoisinant maintenant les 500 de par le pays, sont connus de plus de 85% des Suisses.

La Fondation Zurich Parcoursvita, créée en 1993, cherche à encourager les sports de loisir en plein air, à promouvoir la prévention en matière de santé et à développer la cohésion familiale ainsi que le contact avec la nature – et cette mission n'a pas changé depuis sa création.

La Fondation Parcoursvita est responsable de la direction stratégique et de l'expansion du réseau des Zurich Parcoursvita.

Mandatée par la Fondation, RADIX assure l'exploitation opérationnelle et garantit la qualité des parcours ainsi que le soutien logistique des organismes responsables locaux (les communes ou des organisations privées). Aucune subvention financière n’est cependant versée.

3 Travaux projetés

Le parcours projeté mesurera environ 1.7 kilomètre de long. Il comportera 15 postes comprenant une partie d’échauffement, des postes de renforcement musculaire, une partie « cardio » puis les étirements finaux. Le mode de déplacement entre les postes sera libre et permettra l’adaptation du parcours aux objectifs de l’utilisateur (endurance, renforcement musculaire, entretien de la condition physique, etc.). Des conseils pour les débutants et les sportifs avertis seront donnés pour chaque poste, selon des instructions claires et distinctes.

Le parcours sera situé dans la forêt de La Tène, avec un départ du coté de l’aire de jeux. Une boucle sera déterminée suivant la localisation des postes, de part et d’autre du chemin en chaille traversant le bois.

Il est à relever que l’emplacement est idéal en raison de ses nombreuses possibilités de parcage, la présence de sociétés sportives sur le site et la proximité des infrastructures sportives.

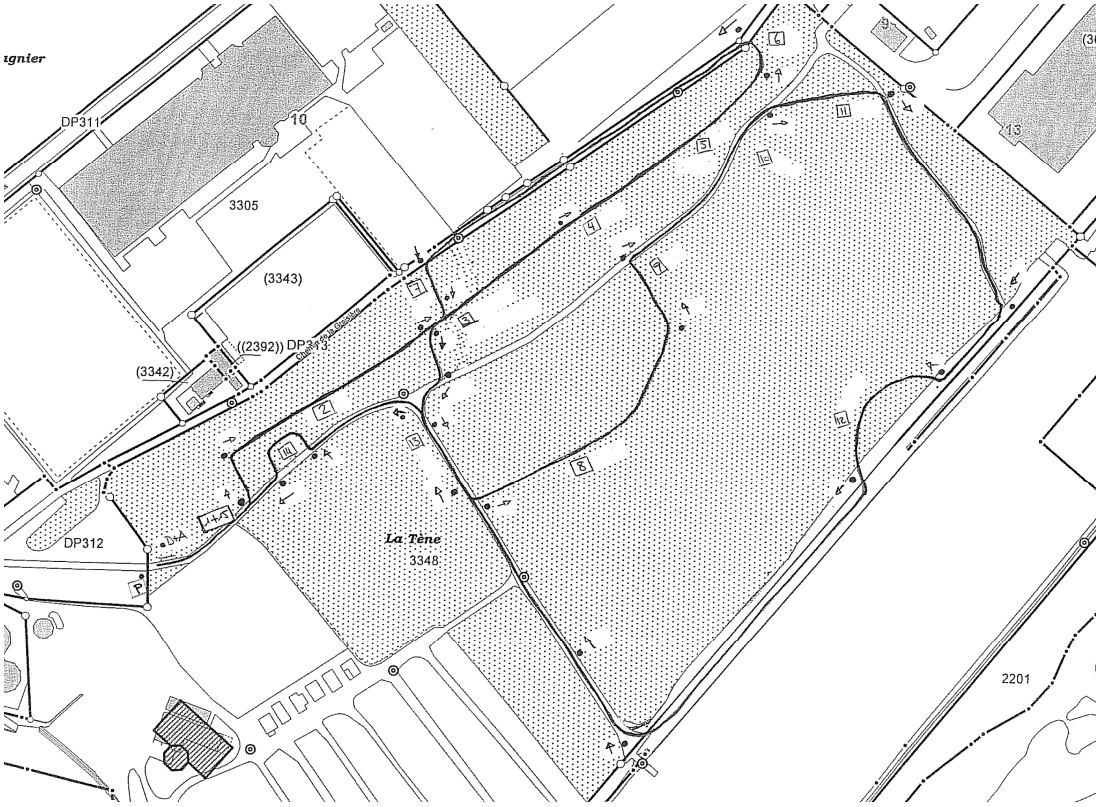

Figure 1 : plan de situation

La construction de la piste se fera en collaboration avec l'office de protection civile (PCi) du Littoral centre, le garde forestier et les employés du service de voirie. Le service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN) a validé le parcours et le garde-forestier débroussaillera les sentiers à créer durant l'hiver 2011-2012.

Ainsi , un cours PCi sera organisé courant avril 2012 pour réaménager les sentiers qui composaient auparavant l'ancienne piste Vita et créer deux chemins de respectivement 200 et 100 mètres de long, plus précisément entre les postes 8 et 9 et la boucle du poste 12 du plan ci-dessus. Des copeaux seront étendus sur ces deux sentiers pour bien les marquer. Les autres sentiers étant suffisamment visibles, la végétation alentours sera élaguée et les places pour la pose des engins aplanies et nettoyées.

Pour faciliter l'entretien du parcours, les postes et la signalisation seront posés sur des socles en béton de 50 cm de diamètre, ce qui permettra de remplacer facilement les éléments endommagés en cas de besoin. Les trous seront creusés par les participants au cours PCi et le béton fourni par la voirie. Le montage des installations et la pose de la signalétique incomberont au cours PCi. Un effectif de 50 personnes est estimé nécessaire par le lieutenant responsable du cours.

Par ailleurs, le responsable du service de voirie sera présent durant le cours pour superviser son bon déroulement et, en cas de besoin, mettra à disposition un homme pour effectuer quelques menues tâches d'appoint.

La validation formelle du parcours par la fondation Zurich Parcours Vita interviendra entre octobre et novembre 2011. Ne souhaitant pas ralentir la procédure, nous avons décidé de vous soumettre cette demande de crédit dans l'attente de cette validation. L'autorisation, dont nous ne doutons pas, vous sera confirmée par oral lors de la séance du Conseil général ou, cas échéant, le projet retiré de l'ordre du jour.

4 Financement

L'estimation financière des coûts liés à ce projet est divisée en deux parties, l'installation (investissement) et l'entretien (fonctionnement), ceci pour des raisons comptables.

a) Investissement

La dépense pour l'aménagement du nouveau parcours Vita de La Tène est estimée à 33'000 francs. Ce montant sera inscrit dans les comptes d'investissement et amorti annuellement au taux de 10%.

Engins	15 postes + signalétique	20'000 francs
Cours PCi	indemnités + matériel	10'000 francs
Copeaux livrés sur place	25 m^3	1'000 francs
Divers et imprévus	10%	3'100 francs
Total		34'100 francs
Total arrondi		35'000 francs

b) Fonctionnement

L'entretien annuel du parcours Vita est estimé à une cinquantaine d'heures de travail, pouvant être effectué par le service de voirie et moyennant un coût d'environ 5'000 francs.

Le site bénéficie d'ores et déjà de nombreuses poubelles le long du parcours qui permettront de maîtriser les déchets engendrés par la fréquentation supplémentaire du site.

Comme dit plus haut, l'amortissement annuel d'une structure de ce type est de 10%. Les comptes de fonctionnement seront donc grevés d'une dépense supplémentaire de 3'410 francs dans le compte 330.331.00, Amortissements (8'500 francs figurent au budget 2011).

L'imputation interne des intérêts sera calculée sur le taux d'intérêt moyen, soit 3.37% à l'heure actuelle.

Les charges financières annuelles se répartiront ainsi :

Amortissement	10.00 %	3'410 francs
Intérêt	3.37 %	115 francs
Total		3'525 francs

5 Conclusion

Avec le nouveau parcours Vita de La Tène, « *vous avez la chance et l'avantage de pouvoir pratiquer de l'exercice physique et vous entraîner gratuitement en fonction de vos besoins personnels et à l'heure qui vous convient* ». Telle est l'introduction du site Internet de la fondation Zurich ParcoursVita résumant très bien le service qui sera offert à la population.

Notre commune disposera également d'un attrait touristique supplémentaire pour les campeurs et offrira une infrastructure de qualité et gratuite pour les clubs sportifs et les écoliers.

Par ailleurs, cet investissement sera amorti en 10 ans seulement alors que son espérance de vie est deux à trois fois supérieure.

Pour les arguments évoqués ci-dessus, nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'accepter le projet d'arrêté ci-après concernant une demande de crédit de 35'000 francs pour la construction d'un parcours Vita.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 10 octobre 2011 LE CONSEIL COMMUNAL

Annexe : Projet d'arrêté du Conseil général concernant une demande de crédit de 35'000 francs pour la construction d'un parcours Vita

Annexe

République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

Arrêté du Conseil général
concernant
une demande de crédit de 35'000 francs pour la construction d'un parcours Vita

Le Conseil général de la Commune de La Tène,

Vu le rapport du Conseil communal, du 10 octobre 2011,
Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964,
Vu le règlement général de commune, du 19 février 2009,
Entendu le rapport de la Commission financière,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Crédit

Article premier
Un crédit de 35'000 francs est accordé au Conseil communal pour la construction d'un parcours Vita.

Amortissement

Art. 2
La dépense sera portée au compte des investissements et amortie au taux de 10% l'an.

Financement

Art. 3
Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Exécution

Art. 4
Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

La Tène, le 3 novembre 2011

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,	La secrétaire,
N. Krügel	M. Dubois-Passaplan